



Association Montalbanaise de Sauvétage et de Secourisme



Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail – SST

Objectif général :

A l'issue de la formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s).

Il doit également être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Public et prérequis :

Cette formation est accessible à tout personnel (apte physiquement¹) des entreprises du secteur privé ou publique.

Durée :

Volume d'heure de face à face pédagogique : 14 heures en présentiel

Nombre de jour : 2

Horaire préconisé : 8h00 / 12h00 et 13h30 / 16h30

Nombre de stagiaires :

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes.

Moyen pédagogiques, techniques et d'encadrements :

La formation est réalisée par un formateur titulaire du certificat de formateur SST à jour de ses compétences, de préférence dans les locaux de l'entreprise commanditaire (l'espace de formation devra être adapté au nombre de stagiaires).

Une présentation assistée par ordinateur projetée sur grand écran est utilisée comme support pédagogique afin d'animer l'action de formation.

Les méthodes pédagogiques s'appuient sur des études de cas, des débats, des exposés interactifs, des démonstrations, des apprentissages, des exercices d'application, des QCM, du questionnement, des mises en situation.

¹ Être apte à réaliser l'ensemble des gestes de premiers secours



Association Montalbanaise de Sauvetage et de Secourisme



Matériel pédagogique et de communication :

- 1 mannequin de désobstruction nourrisson,
- 2 mannequins de réanimation adulte + peau de visage individuelle,
- 1 mannequin de réanimation enfant + peau de visage individuelle,
- 1 mannequin de réanimation nourrisson + peau de visage individuelle,
- Lot de consommables pour les mannequins,
- 2 défibrillateurs avec accessoires et consommables,
- 5 tapis de sol,
- 1 coupe de tête,
- 1 lot hémorragie (garrots médicaux, garrots de fortune, pansements compressifs),
- 1 caisse de matériel inerte de simulation,
- 1 ordinateur,
- 1 écran de projection,
- 1 vidéoprojecteur,
- 1 plan d'intervention.

Domaine de compétences :

Compétence -1- Intervenir face à une situation d'accident du travail :

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Identifier le cadre juridique du rôle du SST
 - Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
2. Protéger de façon adaptée
 - Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
 - Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
3. Examiner la victime
 - Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - Définir les différents éléments du message d'alerte
 - Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
5. Secourir la victime de manière appropriée
 - Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
 - Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques

FFSS : 1585 - DDJS : 82334 B
Préfecture : 20-001-A82
N° Ass : 082001930
DRTEFP : 73 82 00437 82
SIRET : 39321911800022
NAF : 8559 B

Siège social : 65 av Marceau HAMECHER
82 000 MONTAUBAN

amss82 @ ffss.fr
05.63.20.47.53 06.60.62.15.15

Version 1-11/21



Ville de
Montauban



Association Montalbanaise de Sauvetage et de Secourisme



- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Compétence -2- contribuer à la prévention des professionnels dans l'entreprise :

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Suivi de l'évaluation :

La présence à la totalité de la formation est impérative, une feuille de présence est élargée par stagiaires et par demi-journée.

Modalités d'évaluation des acquis pédagogiques

Les modalités sont réalisées en deux étapes :

- L'évaluation formative, effectuée par une participation aux différents contrôles de connaissance (QCM, questionnement, apprentissage, exercices d'application),
- L'évaluation certificative, lors d'une mise en situation d'accidents de travail simulée, le stagiaire devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée. En s'appuyant sur la situation d'accident simulée et en utilisant le Plan d'Actions Prévention, le stagiaire devra répondre, lors d'un échange avec le formateur, à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

La certification des compétences :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

Qualification délivrée :

Un certificat de sauveteur secouriste du travail est délivré par l'organisme de formation sous forme de carte ainsi qu'une attestation individuelle.

La validité de ce certificat est fixée à deux ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

FFSS : 1585 - DDJS : 82334 B
Préfecture : 20-001-A82
N° Ass : 082001930
DRTEFP : 73 82 00437 82
SIRET : 39321911800022
NAF : 8559 B

Siège social : 65 av Marceau HAMECHER
82 000 MONTAUBAN

amss82 @ ffss.fr
05.63.20.47.53 06.60.62.15.15

Version 1-11/21





Association Montalbanaise de Sauvetage et de Secourisme



Support pédagogique :

Un document de l'INRS (ED 4085) synthétisant l'ensemble des conduites à tenir est remis à chaque stagiaire en fin de formation.

Evaluation de la formation :

Une évaluation de fin de formation est réalisée par les stagiaires afin d'évaluer l'atteinte des objectifs pédagogiques ainsi que leur niveau de satisfaction.

FFSS : 1585 - DDJS : 82334 B
Préfecture : 20-001-A82
N° Ass : 082001930
DRTEFP : 73 82 00437 82
SIRET : 39321911800022
NAF : 8559 B

Siège social : 65 av Marceau HAMECHER
82 000 MONTAUBAN

amss82 @ ffss.fr
05.63.20.47.53 06.60.62.15.15
Version 1-11/21

